

**Robert Leblanc**

Président du conseil de surveillance du Groupe Assor, président d'honneur de la Chambre Syndicale des Courtiers d'assurance (CSCA)

“ L'entreprise crée de la richesse et porte des valeurs. A nous, entrepreneurs, il appartient de rencontrer les autres acteurs de la société, dans un esprit de dialogue, pour partager ces valeurs et diffuser l'esprit d'entreprise. ”

Partager les valeurs de l'entreprise

Missions

Promouvoir l'éthique dans la vie des affaires, donner aux chefs d'entreprise et à l'ensemble des parties prenantes des repères fondés sur la responsabilité, la solidarité et la transparence, telles sont les missions du Comité d'éthique.

Présidé par Robert Leblanc, président du conseil de surveillance du Groupe Assor, président d'honneur de la Chambre Syndicale des Courtiers d'assurance (CSCA), ce Comité est composé de personnalités d'horizons différents : dirigeants de PME, de grandes entreprises ou de groupes familiaux, patrons de générations différentes, représentants d'autres organisations professionnelles (Centre des Jeunes Dirigeants, de Croissance Plus)...

Ce Comité a été mis en place par Laurence Parisot dans un souci d'ouverture et de coopération avec tous ceux et celles qui s'intéressent à l'entreprise et souhaitent défendre ses valeurs.

Les premiers penseurs du libéralisme étaient également des moralistes. Aujourd'hui, la liberté revendiquée par les entreprises ne peut se concevoir qu'avec la responsabilité qui y est attachée. C'est la condition de la réconciliation des Français avec l'entreprise.

Ce Comité bénéficie d'une large autonomie et d'une grande indépendance par rapport aux autres commissions et comités du MEDEF, ce qui n'empêche pas des travaux en commun avec d'autres commissions ou comités sur des sujets transversaux tels que les relations grandes entreprises/ petites entreprises.

Le Comité se réunit une fois par mois.

Un premier grand chantier : les recommandations sur la rémunération des dirigeants de sociétés cotées

Sous l'impulsion de Laurence Parisot et avant même que les politiques et les médias ne s'emparent du sujet, le Comité d'éthique a engagé une réflexion de plusieurs mois qui a débouché sur la publication en octobre 2008 de recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées, en coopération avec l'AFEP.

Avec ce code, la France dispose aujourd'hui du standard de gouvernance le plus élevé en Europe et dans le monde.

Une telle démarche tire sa force de son caractère spontané et du fait qu'elle émane directement du corps social auquel s'appliquent les recommandations, qu'elle relève d'une prise de conscience collective où chaque intéressé est sous le regard de ses pairs et qu'elle s'attache plus à l'esprit qu'à la lettre.

Dans la détermination des rémunérations, les conseils et le comité doivent dorénavant prendre en compte les principes suivants :

- exhaustivité,
- équilibre entre les éléments de la rémunération,
- benchmark,
- cohérence avec la rémunération des autres dirigeants et celle des salariés de l'entreprise,
- lisibilité des règles,
- mesure, c'est-à-dire juste équilibre et prise en compte à la fois de l'intérêt général, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.

Ces recommandations portent sur le mandat social, les indemnités de départ, les régimes de retraite supplémentaires, les options d'achat ou de souscription d'actions, les actions de performance, la transparence des éléments de la rémunération et leur suivi.

L'étude des rapports annuels des sociétés montre que 97 % des sociétés ont indiqué adhérer au code et que les recommandations immédiatement applicables, ont été largement mises en œuvre par les sociétés.

Un nouveau chantier : les relations entre entreprises

L'économie contemporaine est notamment caractérisée par le grand nombre d'interactions entre les entreprises : entre concurrents, entre clients/ fournisseurs, entre maîtres d'œuvre et sous-traitants, dans le cadre d'entreprises communes ...

Dans le cadre des relations, la taille respective des entreprises est un paramètre essentiel. Néanmoins, chaque entreprise, quelle que soit sa taille ou son secteur d'activité, a ses propres contraintes de financement, de rentabilité, de compétitivité, de développement...

Ces contraintes qui pèsent sur chaque entreprise, peuvent peser sur les relations interentreprises.

L'objectif du Comité d'éthique est d'identifier des intérêts communs qui permettraient de dépasser les oppositions et de progressivement passer d'une approche court-termisme à une approche fondée sur le développement durable.

L'objectif n'est pas d'épingler des comportements critiquables, mais d'identifier les bonnes pratiques et de les promouvoir.